



Challes les eaux, le 28 septembre 2024

Demande de rectification pour le paragraphe : pagination 108, schéma STECAL : Sétéérée

Envoi par courriel à : concertation-publique-5527@registre-dematerialise.fr

Monsieur,

Une coquille s'est glissée dans notre envoi du 20 septembre concernant le dernier texte de remarques : pagination 108, schéma STECAL : Sétéérée **qui est à annuler.**

Et à remplacer par celui-ci-dessous :

Pagination 32, schéma STECAL : Route Royale et route de Saint Baldoph :

Pourquoi ne pas laisser ce ténement (rue royale) disponible afin de maintenir comme indiqué page 105, paragraphe 2, un espace vert au cœur également de CHALLES LES EAUX.

Nous avons d'ailleurs émis **une contribution négative en date du 29 mai 2024** sur un projet d'emplacement réservé sur cette même zone, adressée à Monsieur le commissaire enquêteur s'agissant de la modification numéro 4.

Aujourd'hui il ne s'agirait plus d'un emplacement réservé pour de la mixité sociale mais d'une OAP portant implantation d'une zone de stationnements pour les gens du voyage.

Comment peut-on penser que cette zone en bordure de la route royale, à proximité d'un feu rouge ne poserait aucun problème sécuritaire s'agissant de l'entrée et de la sortie de cette zone directement sur **une voie déjà bien fréquentée ?**

Et cela sans parler des nuisances qui verraient le jour à proximité des zones pavillonnaires situées des deux côtés de cette voie fréquentée.

Nous ne pouvons pour ces raisons, que désapprouver de la manière la plus ferme le choix de ces deux projets d'emplacements STECAL aussi bien route royale, que route de SAINT BALDOPH.

Nous vous remercions de bien vouloir tenir compte de cette demande de rectification.

Veuillez croire, Monsieur, en l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le président

Le trésorier

Alain PEAQUIN

Patrick CAILLET